

CONVENTION PLURI-ANNUELLE / ANTENNE CAMPUS LANDES DU GRAND DAX

2023 – 2027

CAMPUS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-FORMATION GRAND DAX

Quartier Tgv-Lgv Confluences Dax

ENTRE :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dax 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, **représentée par son Président, Monsieur Julien DUBOIS, ci-après désigné « le Grand Dax », dûment habilité par délibération du Conseil communautaire n° DELXX-2023 en date du 10 mai 2023,**
- La SAS Campus Landes, **représenté par son Président Jean-Michel VAN DE VELDE, ci-après désignée « Campus Landes »,**

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes (CCI), au-delà de ses nombreuses missions vis-à-vis des entreprises, est une autorité publique qui gère des missions liées à la compétence de l'enseignement supérieur. Avec d'autres partenaires publics, elle a créé une Société par Actions Simplifiée dénommée Campus Landes notamment porteuse d'un Campus pluridisciplinaire situé à Mont-de-Marsan. Le Campus comporte 3 écoles : école supérieure de Management des Landes, école supérieure de Design des Landes, école supérieure du Numérique des Landes. La CCI a la volonté de créer dans les Landes un nouveau cursus d'enseignement de Campus Landes, SAS et filiale à 100% de la CCI, elle a ainsi sollicité le Grand Dax pour l'ouvrir en 2024 sur Dax. Les effectifs de Campus Landes sont aujourd'hui de 350 étudiants.

Le Grand Dax a pris la compétence [enseignement supérieur](#) en 2018, depuis il a accompagné le développement de l'ensemble des établissements d'enseignement de son territoire, créé un nouveau Campus en cœur d'agglomération, et permis la croissance des effectifs étudiants de +70% pour atteindre 1 500 étudiants, et l'étoffement de l'offre de parcours dans l'enseignement supérieur à 43 cursus complémentaires (santé, sanitaire et social, numérique, agriculture, eau, environnement, bois et forêts, thermalisme, commerce et marketing, transports,...) portés par ses 9 établissements, plus une offre à la demande dédiée à la promotion sociale des adultes constituée de 30 parcours certifiants et/ou diplômants (RH, finances et gestion ou comptabilité, BTP, droit,...). Ainsi, les élus du Grand Dax ont acté l'ambition, dans le [Projet de Territoire du Grand Dax](#) de poursuivre le développement de l'enseignement supérieur pour atteindre jusqu'à 3 000 étudiants et faire de la jeunesse et de la formation un moteur du développement économique local.

Dans ce contexte commun d'intérêt général à développer l'enseignement supérieur, Campus Landes a proposé au Grand Dax d'implanter la future école supérieure de Tourisme sur Dax au cœur du Campus du Grand Dax, et le Grand Dax a accepté d'accompagner Campus Landes en termes financiers et logistiques dans ce projet.



Ceci précisé,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention :

Cette convention a pour objet de définir le cadre général d'accompagnement du projet d'implantation et de développement de Campus Landes sur le territoire du Grand Dax. Sont jointes les annexes suivantes :

- **Annexe 1** : Tableau de modélisation financière afférent aux actions du Plan d'affaires de Campus Landes.
- **Annexe 2** : Plan de financement du projet.

Article 2 - Engagements des parties :

Article 2.1 – Objectifs communs :

Les signataires s'engagent dans un processus d'accompagnement du développement de l'antenne de Campus Landes sur le Grand Dax à Dax, laquelle a été définie à l'issue d'un processus d'analyse des besoins d'enseignement.

Les parties conviennent des ambitions communes suivantes :

Ambition 1 : Créer des formations de haut niveau valorisant l'ADN économique et formatif du territoire et des Landes.

Ambition 2 : Soutenir l'inclusivité vers l'enseignement supérieur en donnant à chacun le moyen d'élever sa qualification. Porter une attention particulière à la formation des femmes. Accompagner le handicap.

Ambition 3 : Agir pour la formation des jeunes dans la perspective de les aider à trouver les meilleures débouchées d'emploi.

Ambition 4 : Soutenir la montée en compétence et le développement de l'économie du tourisme dans les Landes et sur le Grand Dax.

Ambition 5 : Soutenir le développement d'activités et la création d'emploi dans les entreprises de la filière du tourisme sur le Grand Dax et dans les Landes (et ses co-filières).

Ambition 6 : Détecter les talents de demain, les attirer et accompagner.

Ambition 7 : Développer l'inter-relation avec les entreprises locales partenaires, optimiser l'insertion dans les entreprises landaises et grands-dacquoises.

Ambition 8 : Faire rayonner les Landes et le Grand Dax et optimiser l'attractivité jeunesse-étudiants en valorisant l'offre d'enseignement et les résultats obtenus.

Ambition 9 : Contribuer à travers la relation enseignement-recherche-innovation, à faire du Grand Dax et des Landes un pôle de veille, de recherche et de développement en matière de tourisme(s) actuel et projectif.

Ambition 10 : Réussir collectivement le développement progressif et durable de la nouvelle école supérieure de Tourisme de Campus Landes sur le Grand Dax et dans les Landes.

Article 2.2 : Engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Le partenariat engagé par le Grand Dax entre dans le cadre du Projet de territoire 2020-2035 notamment en apportant des réponses structurantes aux enjeux suivants :



- ❖ Améliorer l'employabilité du territoire : coordonner de nouvelles formations et de Recherche (ESR) en lien avec le CLES (Comité Local de l'Enseignement Supérieur) ;
- ❖ Former plus d'étudiants : attirer de nouvelles thématiques d'ESR ;
- ❖ Former plus d'étudiants : pérenniser les partenariats avec les partenaires du CLES ;
- ❖ Action étudiants formations : créer un campus d'excellence multi partenarial ;
- ❖ Action étudiants formations : structurer l'offre de logements étudiants.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage à :

- Inclure Campus Landes dans les instances de pilotage de l'ESR du territoire, le CLES et les commissions et événements liés à l'exercice de la compétence ;
- Organiser sa participation aux invitations de Campus Landes en lien avec son activité ;
- Proposer contre location un immobilier permettant à Campus Landes de s'installer ;
- Favoriser le lancement des actions de Campus Landes :
 - En facilitant et en organisant des mises en relation avec les entreprises du territoire, les partenaires du développement économique et ceux de l'emploi/formation ;
 - En facilitant et en organisant la mise en contact avec tous les acteurs de l'enseignement et à l'identification d'enseignants et de tuteurs ;
 - En venant en appui à la communication de l'offre de services de Campus Landes (co-organisation d'évènements, diffusion sur les réseaux sociaux du GDax, parution dans les campagnes d'attractivité du Grand Dax...).
- Dédier des moyens d'accompagnement pour assurer le suivi de la convention triennale en termes notamment de remontée des justificatifs et des indicateurs, qualification des résultats, suivi juridique et financier.

Article 2.3 : Engagements de Campus Landes :

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Campus Landes s'engage :

- A former les professionnels de demain disposant de qualités personnelles humaines, d'adaptation, de créativité, permettant d'influencer positivement le monde de demain ;
- A mettre en œuvre un véritable Hub éducatif construit sur la combinaison des Arts, de la Science, de la Technologie et de l'Entrepreneuriat, reconnu par les entreprises pour la qualité de ses diplômés et leur employabilité, dans le but de construire un tourisme et une société plus durables ;
- A être fédérateur des acteurs économiques du territoire et de faire la promotion de l'école au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les valeurs portées par le futur Campus du Grand Dax seront celles de :

- l'engagement,
- la créativité,
- la bienveillance,
- la générosité
- et la responsabilité.

Missions développées par Campus Landes :

- **Action 1** : Assurer les conventionnements avec les différents partenaires associés au développement de l'école supérieure de Tourisme, en particulier le groupe EXCELIA ;



- **Action 2** : Organiser, financer, recruter, manager une équipe projet pour le développement des actions ci-après présentées, personnel progressivement implanté sur le site. Notamment désigner un Responsable d'antenne interlocuteur principal du Grand Dax, veiller à ce que cette fonction soit assurée de façon continue dans le cadre du partenariat.

- **Action 3** : Concevoir, ouvrir et développer sur le Grand Dax un Bachelor (bac +3) de Management du Tourisme et de l'Hôtellerie d'EXCELIA TOURISM SCHOOL, lequel sera opéré par Campus Landes, la 1ère rentrée des étudiants étant programmée pour septembre 2024.

Notre partenaire le groupe EXCELIA fait partie des grandes écoles de management françaises, il bénéficie des 3 accréditations internationales majeures qui permettent une reconnaissance de haut niveau de ses enseignements notamment par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et dispose de partenariats d'échanges internationaux avec un réseau conséquent d'écoles de même rang dans le monde

Dans un premier temps, l'accord contractuel entre CAMPUS LANDES et EXCELIA prévoit la tenue des 1ères et 2èmes années dans les Landes, la 3ème année se faisant sur le site de La Rochelle ou de Poitiers. Dans un second temps, la 3ème année se fera dans les Landes et portera une spécialisation à définir, de sorte à ce que l'ensemble des étudiants d'EXCELIA TOURISM SCHOOL ait le choix de terminer leur cursus dans l'un des 4 sites de l'école (La Rochelle, Poitiers, Paris et Dax).

Si le Bachelor apporte toutes les garanties de succès à son lancement, les effectifs étudiants attendus seront aux alentours de 50, à terme.

- **Action 4** : Poursuivre l'étude pour concevoir, ouvrir et développer sur le Grand Dax la filière « hospitality », notamment avec un second diplôme de grade Mastère (bac +5), en considérant les résultats positifs obtenus pour le Bachelor Management du Tourisme et de l'Hôtellerie.

- **Action 5** : mobiliser les moyens financiers afférents qui sont présentés dans le Plan d'Affaires en **Annexe 1**, soit un budget prévisionnel d'environ 900 000,00 €/HT sur 4 ans pour développer le Bachelor défini à l'action 2. Mobiliser ensuite les moyens suivants liés à la réalisation de l'Action 4.

- **Action 6** : Associer, à minima annuellement, le Grand Dax en tant que co-financeur du lancement de l'établissement du Grand Dax, aux temps décisionnels stratégiques (assemblées, comités, réunions, ...). Co-construire avec le Grand Dax des actions communes participant au développement de l'école et du territoire, comme se faire représenter et/ou participer à des initiatives de la collectivité en lien avec l'activité de Campus Landes.

Au regard de son apport en co-financement d'amorçage de l'antenne de Campus Landes du Grand Dax objet de cette convention, mais aussi en loyer dans le cadre d'un bail à intervenir entre les parties, le Grand Dax demande à Campus Landes de s'engager dans une présence durable sur le territoire avec l'atteinte à minima des 100 effectifs étudiants. Dans ce cadre, il est par ailleurs demandé à Campus Landes de participer activement à la recherche des solutions immobilières successives permettant d'assurer dans les meilleures conditions la croissance des effectifs étudiants en lien avec l'école. Le Grand Dax s'engageant à accompagner Campus Landes dans ces démarches.



Article 3 – Modalités financières du partenariat :

Au regard de son apport en co-financement d'amorçage de l'antenne de Campus Landes du Grand Dax, le Grand Dax demande à Campus Landes de s'engager à rechercher un équilibre financier à 4 ans.

La participation financière du Grand Dax est détaillée dans **l'Annexe 1** à cette convention, elle sera plafonnée et phasée selon l'échéancier de paiement suivant :

2023 : 75 000 € / 2024 : 75 000 € / 2025 : 75 000 €, soit 225 000 € au total.

Le premier versement fera l'objet d'un acompte de 50% décaissé dès la signature de la convention afin de faciliter l'embauche du Responsable Commercial. Le solde et les versements suivants seront réalisés après des Appels à versement de subvention de Campus Landes (réalisés 2 mois avant le versement), selon le tableau annexé à la convention et qui respecteront les règles d'attribution et de décaissement des subventions du Grand Dax pour la période considérée.

Les Appels à versement pouvant être regroupés ou retardés par accord entre les parties selon la réalité opérationnelle de mise en œuvre du plan d'actions.

Justificatifs obligatoires :

Le Grand Dax d'abord, chargé de mandater le paiement, le trésor public ensuite, qui assurera le versement du financement, réaliseront le contrôle des pièces fournies comme suit, le versement du co-financement se fera sous forme de subvention et une fois la dépense réalisée et justifiée :

- Campus Landes procédera par envois dématérialisés d'Appels de fonds, l'Appel de fonds reprendra obligatoirement le cadre du tableau de **l'Annexe 1** mis à jour de la réalité des dépenses réalisées parmi les postes de dépenses aidables, daté et signé du responsable de l'établissement. Le Grand Dax se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires justificatives si nécessaire.
- Le paiement sera réputé accepté une fois le service rendu considéré justifié par le Grand Dax.

L'exercice comptable de Campus Landes débutant début juillet pour s'achever fin juin, Campus Landes adressera automatiquement après la clôture annuelle de ses comptes les pièces suivantes :

- les bilans et comptes de résultat de l'année écoulée ;
- si ces documents ne permettent pas de mesurer individuellement l'activité de l'école supérieure de Tourisme objet de cette convention, une comptabilité analytique du fonctionnement de l'antenne sera fournie ;
- un bilan annuel du fonctionnement de l'antenne du Grand Dax (résultats quantitatifs, qualitatifs, justification des écarts avec les objectifs, points de progrès, évolution du plan de développement et des moyens à mobiliser).

L'absence de transmission de ces informations aura pour conséquence d'empêcher le Grand Dax de réaliser un contrôle de l'aide financière prévue, dans ce cadre le Grand Dax pourra stopper le versement des aides conformément aux délais évoqués à l'article 6.



Article 4 – Communication :

Chaque partenaire peut, après avoir recueilli l'accord écrit (e-mail ou courrier) de l'autre partenaire, indiquer le nom et le logo de ce dernier dans les supports de communications concernant toute action relevant de ce partenariat. Les éléments visuels de Campus Landes ou du Grand Dax doivent être utilisés dans le respect des chartes graphiques des parties. Les parties s'engagent à s'informer avant leur réalisation des initiatives qu'elles prennent en matière de communication ou de marketing territorial en lien avec l'enseignement supérieur, que ce soit sur des sujets communs ou individuels.

Le Grand Dax dispose des principaux outils suivants de communication qui pourront être mobilisés par Campus Landes avec un phasage anticipé à l'année :

- campagne presse annuelle d'attractivité ;
- magazine du Grand Dax ;
- newsletter économique ou générale du Grand Dax ;
- site web du Grand Dax ;
- réseaux sociaux du Grand Dax ;
- réseau d'affichage abris bus du Grand Dax ;
- événementiels du Grand Dax.

Campus Landes s'engage à valoriser le partenariat avec le Grand Dax et ses résultats sur ses outils et dans ses actions de communication, notamment :

- auprès du personnel dédié au projet ;
- sur ses sites web dédiés à l'école supérieure de Tourisme ;
- dans les réseaux sociaux qu'il anime ;
- dans les événements qu'il organise pour la promotion de l'école,
- auprès des étudiants accueillis ;
- auprès des entreprises partenaires du projet ;
- vis à vis de la filière landaise ou régionale du Tourisme ;
- dans ses rapports d'activité.

Article 5 - Durée de la convention :

Les justificatifs des dépenses à présenter par Campus Landes correspondant aux rentrées étudiantes, la dernière rentrée se terminant en 2026, il est nécessaire d'envisager la possibilité de clore les paiements en 2027 le temps que Campus Landes puisse réunir les justificatifs.

Aussi, la présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée de 4 ans.

Avenant modifiant la convention en cours d'exercice :

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties et faire l'objet d'un avenant. Les modifications apportées à la convention prennent effet dès la signature de l'avenant, sauf disposition contraire des parties.

Article 6 – Résiliation :

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois.

En cas de force majeure, la durée du préavis peut être réduite d'un commun accord entre les parties.

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID : 040-244000675-20230510-DEL58_2023-DE





ANNEXE 1 : Tableau de modélisation financière afférant aux actions du Plan d'Affaires - maj SF 10/03/23

aid : 040-244000675-20230510-DEL58_2023-DE



**Tableau de modélisation financière
afférant aux actions du Plan d'Affaires - maj SF 10/03/23**



DESCRITIF DE L'OFFRE DE FORMATION et des besoins RH		COÛT DES FORMATIONS en €/HT				CO-FINANCEMENT du GRAND DAX					TOTAL HT cumulé :
		Coût du portage du portefeuille de formations pour Campus Landes, école supérieure de Tourisme				Grand Dax : aide en amorçage de la création de l'antenne et de son fonctionnement, des formations.					
Postes de dépenses retenus :	Détail des dépenses :	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	Taux de co-financement maximal :	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	
Dépenses de fonctionnement HT :											
Chefferie de projet (équipe dédiée à l'antenne de Dax)	Recrutement d'un responsable de projet + autres charges RH d'assistantat de ce poste	70 000,00				80,00%	56 000,00				
	Mise à disposition des autres membres de l'équipe projet (Poste "Autres charges-Gestion" du Plan d'affaires)		19 768,00	19 768,00	19 768,00	50,00%		9 884,00	9 884,00		
Frais de recrutement des enseignants vacataires	1933 h de formation : 555 h pédagogiques en année 2, 689 en années 3 et 4.		114 460,00	160 105,00	177 905,00	50,00%	0,00	57 230,00	80 052,50		
Autres charges :											
Frais de gestion Excellia	Accord de partenariat		1 667,00	1 667,00	1 667,00	50,00%		833,50	833,50		
Communication	Dépenses liées	15 000,00	16 000,00	16 500,00	9 000,00	50,00%	7 500,00	8 000,00	8 250,00		
Commercialisation	Dépenses liées	11 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	50,00%	5 500,00	10 000,00	10 000,00		
Matériels et logiciels, autres équipement des locaux (hors loyers et impôts locaux)	Equipements antenne	10 000,00	6 200,00	3 000,00	3 100,00	20,00%	2 000,00	1 240,00	600,00		
Sous-total 1 :		106 000,00	178 095,00	221 040,00	231 440,00						
Dépenses d'investissement HT :											
		2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	Taux de co-financement maximal :	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	
Développement site internet et IT	Moyens de communication digitale	5 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	20,00%	1 000,00	500,00	500,00		
Développement logiciel de scolarité	Moyens de gestion des étudiants		15 000,00			20,00%		3 000,00			
Droit d'entrée Excellia	Accord de partenariat	12 500,00				50,00%	6 250,00				
Aménagement locaux (mobilier, signalisation, autres dépenses)	Equipements antenne		10 000,00	10 000,00		20,00%		2 000,00	2 000,00		
Sous-total 2 :		17 500,00	27 500,00	12 500,00	2 500,00						
Total général 1 + 2 :		123 500,00	205 595,00	233 540,00	233 940,00						
DEPENSES ELIGIBLES :		796 575,00									
PLAFONNEMENT DE L'AIDE ANNUELLE du GDax :							78 250,00	92687,5	112 120,00	0,00	
						Plafond aide :	75 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	225 000,00

**ANNEXE 2 : Plan de financement du projet** ID : 040-244000675-20230510-DEL58_2023-DE

Plan de financement en euros HT :		
Coût global CAMPUS LANDES	959 627,00 €	
Financement :		
co-financements GDax	225 000,00 €	23%
Equilibre via les recettes des inscriptions à la formation	734 627,00 €	77%
co-financements autres financeurs	0,00 €	0%
Total recettes :	959 627,00 €	100%